

Jeu concours : Grand Cognac présente « Les Rendez-vous de l'été »

ARTICLE 1 – Organisation

Grand Cognac (ci-après dénommé « l'organisateur ») organise un jeu concours, sans obligation d'achat, intitulé « *Les Rendez-vous de l'été* » du 1^{er} au 31 mai 2023 dans le cadre du lancement de la nouvelle campagne de communication autour des événements estivaux culturels, sportifs et de loisirs sur le territoire de Grand Cognac.

La participation au programme est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par l'organisateur.

Les règles et conditions régissant le Jeu sont exposées dans le cadre du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE 2 – Conditions de participation

Ce Jeu, sans obligation d'achat dans les conditions définies ci-après, est ouvert à toute personne physique majeure qui désire participer gratuitement depuis la page web : <https://www.grand-cognac.fr/les-actualites/jeu-concours-les-rendez-vous-de-lete>, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) à l'exception du personnel de Grand Cognac, les personnes ayant contribué à l'élaboration du jeu, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe (ci-après le/les « Participant(s) »).

Il n'est autorisé qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse postale, et/ou même téléphone) pendant toute la durée du Jeu.

Grand Cognac se réserve le droit d'effectuer toutes vérifications concernant l'identité et coordonnées des Participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraîne automatiquement l'élimination du participant.

Toute participation frauduleuse sera annulée, et Grand Cognac se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.

ARTICLE 3 – Modalités de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Se rendre sur la page dédiée au jeu concours, sur le site internet de Grand Cognac
2. Remplir le formulaire d'inscription et choisir 1 festival parmi les 4 proposés
3. Le respect des modalités du jeu vaut comme participation et acceptation du présent règlement du jeu :

- Le jeu sera organisé du 01/05/2023 à 12h au 31/05/2023 à 18h00.
 - Le choix des gagnants, au nombre de 50 (cinquante) est effectué par tirage au sort le 01/06/2023 (4 tirages au sort, 1 par festival)
 - Le joueur ne peut gagner qu'une seule fois et un lot unique sur toute la durée du jeu.
- Le jeu est accessible 24h sur 24h sur internet à l'adresse : <https://www.grand-cognac.fr/les-actualites/jeu-concours-les-rendez-vous-de-lete>

ARTICLE 4 – Détermination des gagnants

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Une participation par foyer uniquement
- Personne majeure
- Respect des modalités du jeu

Les gagnants du jeu concours seront déterminés par tirage au sort, à savoir 1 tirage par festival. Ces tirages généreront des listes de gagnants distinctes, qui détermineront l'ordre des lots à remporter, suivant la présentation des lots de l'article 5 ci-dessous.

ARTICLE 5 – Prix pour les gagnants

Grand Cognac offrira aux 50 gagnants 2 places (100 places au total) pour assister aux différents festivals proposés dans le cadre du jeu concours.

Sont mis en jeu au total :

- 30 places pour « *Cognac Blues Passions* » :
 - **LOT 1** : 3 x 2 places pour « Nico Wayne Toussaint » - mercredi 5 juillet 14h00 // scène « Groove au château » d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - **LOT 2** : 3 x 2 places pour « William Crighton » - jeudi 6 juillet 14h00 // scène « Groove au château » d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - **LOT 3** : 3 x 2 places « Théo Charaf » - vendredi 7 juillet 14h00 // scène « Groove au château » d'une valeur unitaire de 15€ TTC
 - **LOT 4** : 3 x 2 places pour assister aux concerts du mercredi 5 juillet « PLACEBO + MARCUS K + THE CINELLI BROTHERS + VICIOUS STEEL FUEL BAND + BIG » d'une valeur unitaire de 70€ TTC
 - **LOT 5** : 3 x 2 places pour assister aux concerts du jeudi 6 juillet « IBEYI + MC SOLAAR NEW BIG BAND PROJECT + JULIANNE JOE + GUILTY DELIGHT + LIZ » d'une valeur unitaire de 70€ TTC »
- 18 places pour « *La Fabuleuse Histoire du Cognac* » d'une valeur unitaire de 20€ :



- **LOT 1** : 3 x 2 places pour le vendredi 14 juillet
- **LOT 2** : 3 x 2 places pour le samedi 15 juillet
- **LOT 3** : 3 x 2 places pour le dimanche 16 juillet
- 18 places pour « *La Fête du Cognac* » d'une valeur unitaire de 18,99€
 - **LOT 1** : 9 x 2 places pour assister aux concerts du samedi 29 juillet « Wax Tailor, Matteo (Chinese Man) DJ set, Charlie Winston, Do not Do »
- 34 places pour « *Les 3 Coups de Jarnac* » d'une valeur unitaire de 12€
 - **LOT 1** : 15 x 2 places pour toutes les représentations du 25 juillet au 11 août (hors celle du 9 août)
 - **LOT 2** : 2 x 2 places pour la représentation du 9 août

Valeur totale : 2 627,82€ TTC

ARTICLE 6 – Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à participer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux (1) l'encombrement du réseau ; (2) une erreur humaine ou d'origine électrique ; (3) toute intervention malveillante ; (4) la liaison téléphonique ; (5) matériels ou logiciels ; (6) tous dysfonctionnements de logiciel ou de matériel ; (7) un cas de force majeure ; (8) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du programme.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La participation au programme se fait sous leur entière responsabilité. L'organisateur ne pourrait être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter.

Tout participant qui serait considéré par l'organisateur comme ayant troublé le programme d'une quelconque des manières précitées, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque prix, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

ARTICLE 7 – Données personnelles

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants inscrits disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et

de suppression des données personnelles les concernant en écrivant à l'organisateur à l'adresse suivante : Grand Cognac – 6, rue de Valdepeñas- 16100 COGNAC

ARTICLE 8 – Cas de force majeure, réserve de prolongation

Le programme pourra être modifié, écourté ou annulé en cas de force majeure ou indépendant de la volonté de l'organisateur. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Toute modification du règlement donnera lieu à un avenant au présent règlement et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au programme, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer.

ARTICLE 9 – Acceptation du règlement

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des dispositions du présent concours.

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement de la part des participants.

Etabli le 06/04/2023 à Cognac.

